



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-82720>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-82720**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : DSI France Travail

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Protection sociale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : PRESTATION DE CONSEIL ET ASSISTANCE SECURITE DES SI

Description : Le marché a pour objet la fourniture de prestations d'assistance et de conseil en Sécurité des Système d'Information (SI). Il a pour but principalement d'apporter des prestations d'expertises et de conseils en lien avec la sécurité du SI et les entités France Travail. L'objectif étant de garder un niveau de sécurité élevé, d'accompagner la transformation de la Cyber Sécurité, d'anticiper et préparer l'accompagnement aux transformations liées au projet France Travail. Lot 1 Prestations d'Accompagnement de la fonction RSSI, gestion des habilitations, expertise sécurité et veille : • la gouvernance de la SSI et sa certification • la conformité des exigences d'Opérateur de Services Essentiels Lot 2 Prestations d'accompagnement à l'intégration de la sécurité dans les projets (ISP) : • Intégration de la sécurité dans les processus et projets de France Travail • Le suivi et l'évolution de la sécurité des projets au sein de France Travail Lot 3 Prestations d'audits en sécurité des Systèmes d'Information : • Tests d'intrusion • Audits de configuration, de code, d'architecture et d'organisation • Contrôles de conformité réglementaire prévues, ou non dans le Plan de contrôle annuel

Identifiant de la procédure : 340f952b-c901-4b23-ad9c-98d334421a6f

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 75310000 Services de prestations

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : À titre indicatif, ci-dessous les montants estimés des trois lots sur leurs durées totales en millions d'euros hors taxe. Les montants indiqués sont estimatifs et indicatifs. Ils n'engagent aucunement France Travail sur un volume de chiffre d'affaires. Les accords-cadres ne comportent aucun montant minimum. Ils comportent des montants maximums tels qu'énoncés ci-dessous. Lot n° Intitulé du lot
Montant estimé hors taxe Montant maximum hors taxe
1 Prestations d'accompagnement RSSI, gestion des habilitations, expertise sécurité et veille 1 100 000 euros 1 650 000 euros
2 Prestations d'accompagnement à l'intégration de la sécurité dans les projets 4 000 000 euros 6 000 000 euros
3 Prestations d'audits en sécurité des Systèmes d'Information et sécurités réglementaires 1 300 000 euros 2 000 000 euros

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations d'Accompagnement de la fonction RSSI, gestion des habilitations, expertise sécurité et veille

Description : • la gouvernance de la SSI et sa certification • la conformité des exigences d'Opérateur de Services Essentiels

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75310000 Services de prestations

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le 3 marchés sont conclus pour une durée ferme de trois ans. Ils entrent en vigueur à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au titulaire. La notification est constituée par la réception d'une copie de l'acte d'engagement signé par France Travail. Ils peuvent être prorogés par France Travail, une fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat sauf dénonciation expresse, dans les 2 mois avant la date d'échéance. La cessation des relations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, ne met pas fin aux obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité. Les marchés subséquents ne peuvent être conclus que pendant la période de validité de l'accord-cadre. La lettre de consultation précise leur durée et/ou leur volumétrie. Leurs durées d'exécution ne peuvent excéder une période de plus de six mois après échéance de l'accord-cadre. Dans l'hypothèse où l'accord-cadre n'est pas reconduit, les marchés subséquents conclus antérieurement s'exécutent jusqu'à leur terme.

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : voir règlement de consultation

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Soit contre un acte détachable du contrat dans un délai maximal de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ; Soit avant la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative ; Soit après la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-13 du Code de Justice Administrative dans un délai de 31 jours suivant les conditions fixées à l'article R.551-7 du même code- soit par un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur général Adjoint SI de France Travail - 70 rue de lagny - 93100 Montreuil.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : DSI France Travail

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : DSI France Travail

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : Prestations d'accompagnement à l'intégration de la sécurité dans les projets (ISP)

Description : • Intégration de la sécurité dans les processus et projets de France Travail • Le suivi et l'évolution de la sécurité des projets au sein de France Travail

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75310000 Services de prestations

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le 3 marchés sont conclus pour une durée ferme de trois ans. Ils entrent en vigueur à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au titulaire. La notification est constituée par la réception d'une copie de l'acte d'engagement signé par France Travail. Ils peuvent être prorogés par France Travail, une fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat sauf dénonciation expresse, dans les 2 mois avant la date d'échéance. La cessation des relations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, ne met pas fin aux obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité. Les marchés subséquents ne peuvent être conclus que pendant la période de validité de l'accord-cadre. La lettre de consultation précise leur durée et/ou leur volumétrie. Leurs durées d'exécution ne peuvent excéder une période de plus de six mois après échéance de l'accord-cadre. Dans l'hypothèse où l'accord-cadre n'est pas reconduit, les marchés subséquents conclus antérieurement s'exécutent jusqu'à leur terme.

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : voir règlement de consultation

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Soit contre un acte détachable du contrat dans un délai maximal de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ; Soit avant la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative ; Soit après la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-13 du Code de Justice Administrative dans un délai de 31 jours suivant les conditions fixées à l'article R.551-7 du même code- soit par un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur général Adjoint SI de France Travail - 70 rue de lagny - 93100 Montreuil.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : DSI France Travail

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : DSI France Travail

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : Prestations d'audits en sécurité des Systèmes d'Information

Description : • Tests d'intrusion • Audits de configuration, de code, d'architecture et d'organisation • Contrôles de conformité réglementaire prévues, ou non dans le Plan de contrôle annuel

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 75310000 Services de prestations

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le 3 marchés sont conclus pour une durée ferme de trois ans. Ils entrent en vigueur à compter de la date de notification de l'acte d'engagement au titulaire. La notification est constituée par la réception d'une copie de l'acte d'engagement signé par France Travail. Ils peuvent être prorogés par France Travail, une fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction à la date anniversaire du contrat sauf dénonciation expresse, dans les 2 mois avant la date d'échéance. La cessation des relations contractuelles, quelle qu'en soit la cause, ne met pas fin aux obligations relatives à la propriété intellectuelle et à la confidentialité. Les marchés subséquents ne peuvent être conclus que pendant la période de validité de l'accord-cadre. La lettre de consultation précise leur durée et/ou leur volumétrie. Leurs durées d'exécution ne peuvent excéder une période de plus de six mois après échéance de l'accord-cadre. Dans l'hypothèse où l'accord-cadre n'est pas reconduit, les marchés subséquents conclus antérieurement s'exécutent jusqu'à leur terme.

5.1.7 Marché public stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : voir règlement de consultation

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 16/09/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Pas encore connu

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Informations relatives aux délais de recours : Soit contre un acte détachable du contrat dans un délai maximal de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée ; Soit avant la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative ; Soit après la conclusion du contrat sur la base de l'article L.551-13 du Code de Justice Administrative dans un délai de 31 jours suivant les conditions fixées à l'article R.551-7 du même code- soit par un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé auprès du directeur général Adjoint SI de France Travail - 70 rue de lagny - 93100 Montreuil.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : DSI France Travail

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : DSI France Travail

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : DSI France Travail

Numéro d'enregistrement : 13000548109862

Ville : Montreuil

Pays : France

Adresse électronique : asiajuridique.00619@pole-emploi.fr

Téléphone : 000000000000

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 72c86e6c-13ba-4600-9598-c66c4b1df194 - 02

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 12/07/2024 à 16:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/07/2024